

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-034

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université ;
VU le règlement intérieur de l'Université ;
VU la délibération n° D-CA/2018-005 ;

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P3.7 – Tarifs Congrès AhR Meeting 2018

Exposé de la décision :

Historique : les tarifs d'inscriptions au congrès AhR Meeting 2018 ont été votés au CA du 23 janvier 2018

Problématique : le congrès AhR Meeting 2018 se tenant du 28 au 31 août 2018, les tarifs votés n'incluaient pas les frais de TVA ni le dîner de Gala qui se tiendra le 30 août 2018.

Proposition de décision soumise au Conseil : la délibération n° D-CA/2018-005 est modifiée comme suit :

- *Dîner de Gala du 30/08/2018 d'un montant de 100€*
- *Early bird (jusqu'au 30/05/18) : 407€*
- *Inscription (à partir du 30/05/18) : 500€*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 04 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 16</p>
--

Fait à Paris, le **11 AVR. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

11 AVR. 2018

11 AVR. 2018